

CHAPITRE IX
LES VILLES AU MOYEN AGE

Activité pages 96-97 sur Bruges

Activité pages 104-105 sur les artisans dans les villes

Site de la BNF : <http://classes.bnf.fr/ema/ville/index.htm>

Documents Hatier

Correction de l'activité pages 96-97 sur Bruges

1 – Bruges est une ville des Flandres, en Europe du Nord, aujourd'hui en Belgique. D'après un texte du XIV^{ème} siècle, la forteresse construite par Baudouin, comte de Flandres, sous le règne de Charles le Chauve, est à l'origine de la ville de Bruges. Des marchands se sont installés près du pont de la forteresse, afin de faire du commerce avec les gens du comte de Flandres ; puis des aubergistes ont construit des maisons autour du pont pour accueillir et loger les voyageurs ou les marchands de passage. Ainsi la ville s'est agrandie autour du château et du pont, d'où son nom « Brugge » qui signifie « pont » en flamand.

2 – Les activités qui font la fortune de Bruges au Moyen Age sont le commerce maritime et la production textile, c'est-à-dire la fabrication de tissus, avec la laine importée d'Angleterre.

3 – Le centre de Bruges est la Grand-Place, devant laquelle les marchands ont fait construire les halles et le beffroi. La ville est protégée par des remparts et par la rivière Reye, qui fait le tour des remparts grâce aux canaux et fossés creusés pour détourner le cours d'eau. Les canaux dans la ville facilitaient la circulation des marchandises dans des petites barques (= « Venise du Nord »)

4 – Les pouvoirs des échevins sont importants : droit de rendre la justice (jusqu'à la confiscation des biens des coupables) ; droit de faire payer des impôts. Le comte conserve le droit de nommer les échevins, de contrôler la monnaie et de défendre l'Église. Les articles 1, 49 et 67 protègent les échevins des interventions du comte : celui-ci jure de respecter les coutumes, doit respecter les décisions judiciaires et promulguer (faire connaître) les règlements des échevins.

5 – Les bâtiments de la Commune sont les halles (marché principal et lieu de réunion du Conseil communal) et le beffroi, tour où l'on sonne la cloche d'alarme. Le beffroi sert également de prison et de dépôt pour les archives de la ville. Le sceau communal sert à authentifier (= prouver l'origine) les décisions écrites du Conseil communal : il représente probablement les halles et le beffroi.

Correction de l'activité pages 96-97 sur Bruges

1 – Bruges est une ville des Flandres, en Europe du Nord, aujourd'hui en Belgique. D'après un texte du XIV^{ème} siècle, la forteresse construite par Baudouin, comte de Flandres, sous le règne de Charles le Chauve, est à l'origine de la ville de Bruges. Des marchands se sont installés près du pont de la forteresse, afin de faire du commerce avec les gens du comte de Flandres ; puis des aubergistes ont construit des maisons autour du pont pour accueillir et loger les voyageurs ou les marchands de passage. Ainsi la ville s'est agrandie autour du château et du pont, d'où son nom « Brugge » qui signifie « pont » en flamand.

2 – Les activités qui font la fortune de Bruges au Moyen Age sont le commerce maritime et la production textile, c'est-à-dire la fabrication de tissus, avec la laine importée d'Angleterre.

3 – Le centre de Bruges est la Grand-Place, devant laquelle les marchands ont fait construire les halles et le beffroi. La ville est protégée par des remparts et par la rivière Reye, qui fait le tour des remparts grâce aux canaux et fossés creusés pour détourner le cours d'eau. Les canaux dans la ville facilitaient la circulation des marchandises dans des petites barques (= « Venise du Nord »)

4 – Les pouvoirs des échevins sont importants : droit de rendre la justice (jusqu'à la confiscation des biens des coupables) ; droit de faire payer des impôts. Le comte conserve le droit de nommer les échevins, de contrôler la monnaie et de défendre l'Église. Les articles 1, 49 et 67 protègent les échevins des interventions du comte : celui-ci jure de respecter les coutumes, doit respecter les décisions judiciaires et promulguer (faire connaître) les règlements des échevins.

5 – Les bâtiments de la Commune sont les halles (marché principal et lieu de réunion du Conseil communal) et le beffroi, tour où l'on sonne la cloche d'alarme. Le beffroi sert également de prison et de dépôt pour les archives de la ville. Le sceau communal sert à authentifier (= prouver l'origine) les décisions écrites du Conseil communal : il représente probablement les halles et le beffroi.

Correction de l'activité pages 104-105 sur les artisans dans les villes médiévales

Questions page 104

1 – Les métiers représentés sur l'image sont, de gauche à droite, le tailleur, le barbier et l'apothicaire. Celui situé entre le tailleur et le barbier est difficilement identifiable (dentellier ?).

2 – L'apothicaire vend des médicaments, essentiellement à base de plantes, des pommades, décoctions, liqueurs et ustensiles pour les soins du corps. Il vend aussi des épices et autres produits de lointaine provenance.

3 – Les barbiers taillent la barbe, coupent les cheveux et parfument leurs clients. Ils pratiquent aussi des actes de chirurgie (saignées, arrachage de dents) d'où leur nom de « barbiers-chirurgiens ».

4 – Les fourrures sont vendues aux personnes qui craignent le froid et ont les moyens de les acheter : généralement, ce sont des nobles ou des grands bourgeois.

Questions page 105

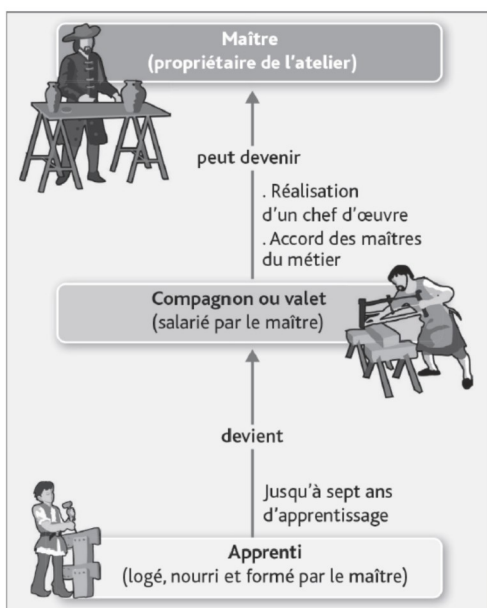
1 – Les boutiques sont ouvertes sur la rue pour attirer le client et laisser voir l'atelier, dans l'arrière-boutique, afin de témoigner des bonnes conditions de fabrication. Le client, qui sait rarement lire, les repère à leurs enseignes (les plats à barbe par exemple).

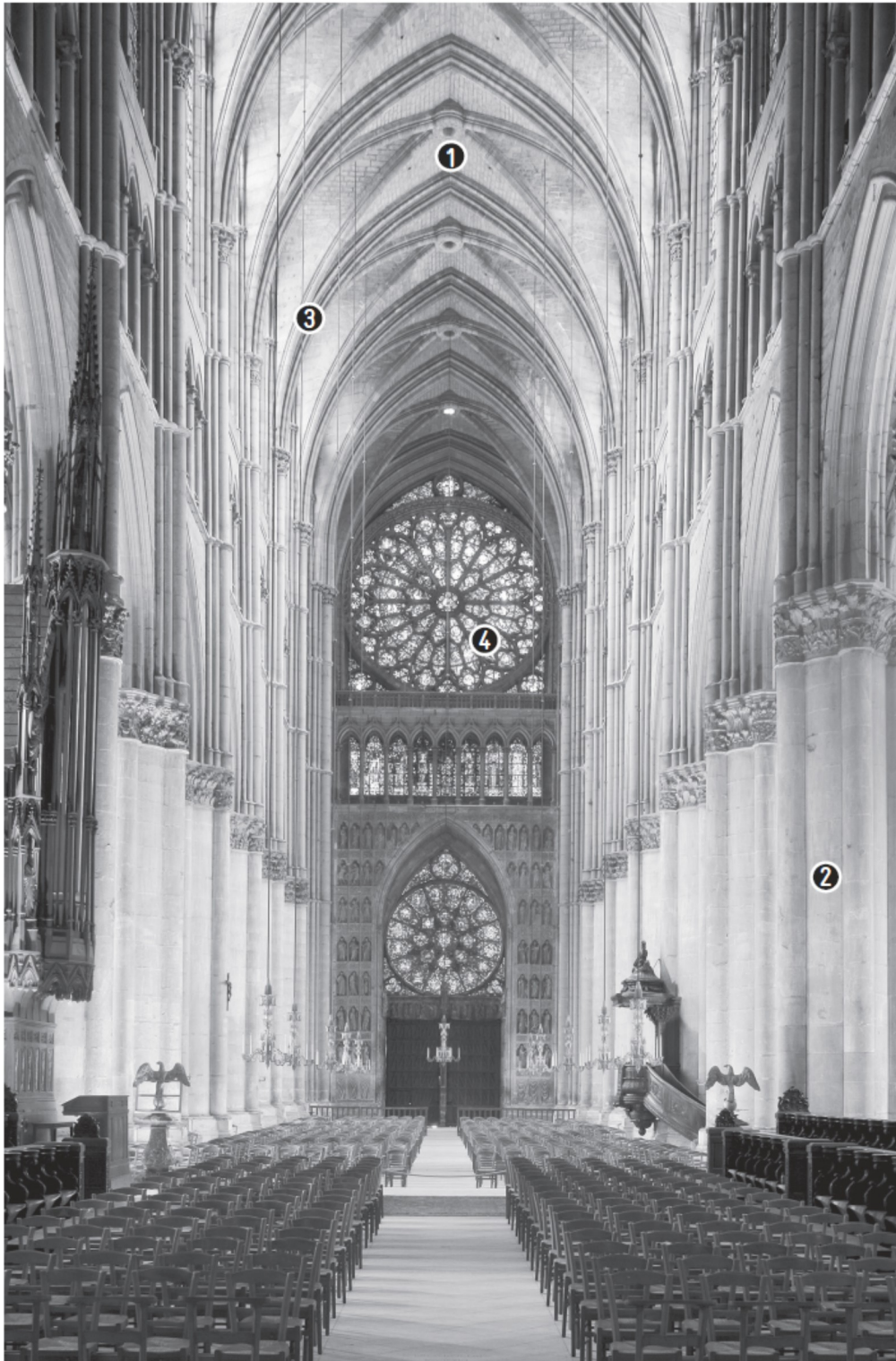
2 – Le maître, propriétaire de son atelier, a terminé son chef-d'œuvre et obtenu l'accord de la corporation pour s'installer. Le compagnon a terminé son apprentissage et a été embauché comme salarié par le maître. L'apprenti est une sorte d'étudiant ou de stagiaire, logé et nourri par le maître, mais non salarié, jusqu'à la fin de son apprentissage.

3 – Dans cet atelier de couture, on peut reconnaître le maître, un compagnon, deux apprentis assis par terre, ainsi qu'une femme sur la gauche : est-ce la femme du maître ou une cliente ?

4 - D'après ce texte, le maître (Jean de Tournai) doit apprendre le métier à son apprenti (Jeannot), c'est-à-dire à tisser les étoffes. Il doit également lui donner « nourriture et vêtements » et veiller sur lui, c'est-à-dire le surveiller et le protéger. En échange, l'apprenti doit rester 10 ans avec le maître et accomplir toutes les tâches dont il est capable et que le maître voudra lui confier.

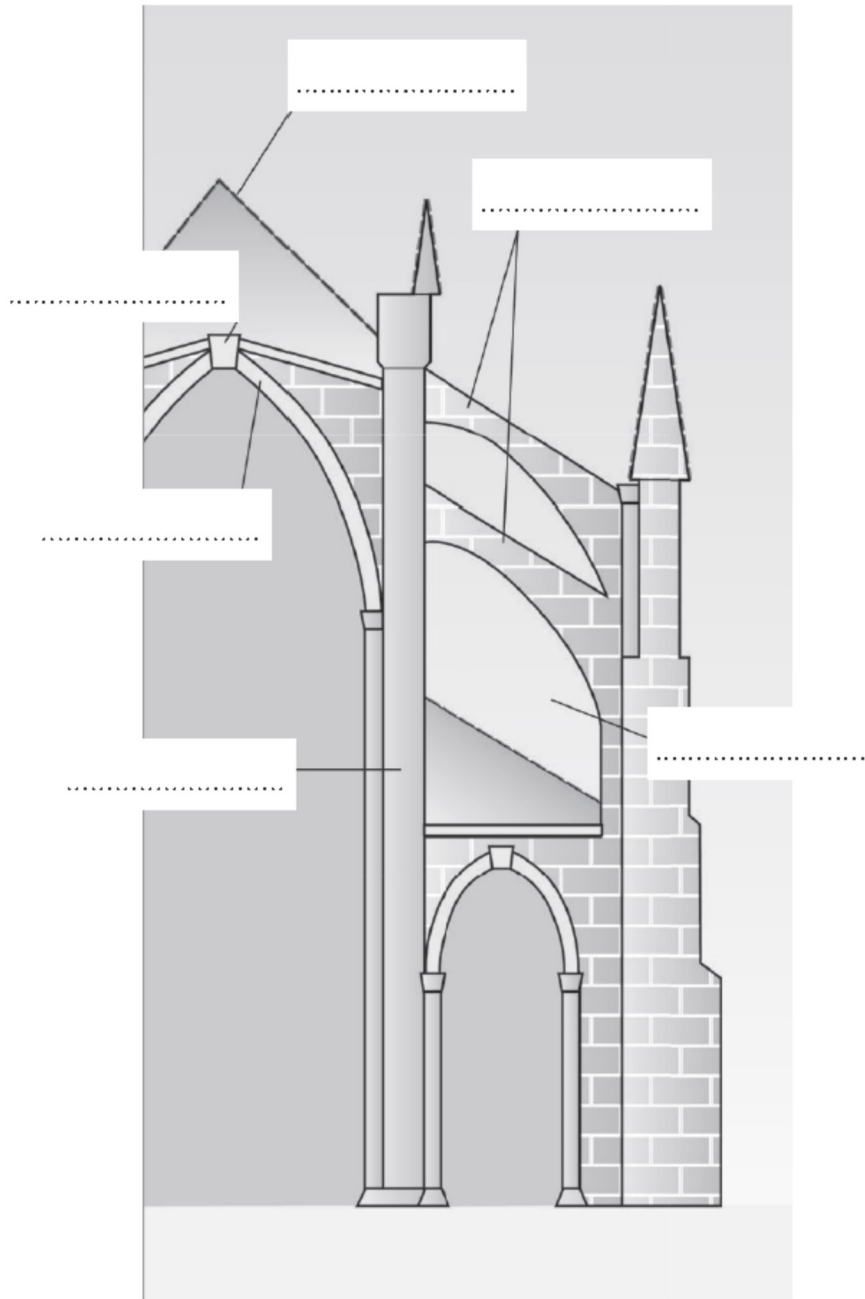
5 – La fabrication est réglementée par l'article 4 (interdiction de mettre de l'argent sur un manche d'os). Le temps de travail est réglementé par l'article 2 (pas de travail de nuit). L'embauche est réglementée par les articles 1 et 3 (pas d'apprenti pour moins de 6 ans, pas de débauchage des meilleurs compagnons ou apprentis chez un confrère).





Légendez la photographie de la cathédrale de Reims à l'aide des mots suivants :
voûte sur croisée d'ogives, pilier, arc brisé, vitrail.

1.
2.
3.
4.



Complétez le schéma de la coupe de la cathédrale de Reims à l'aide des mots suivants :
toit, clé de voûte, croisée d'ogives, pinacle, arcs-boutants, bas-côté, pilier.

.....

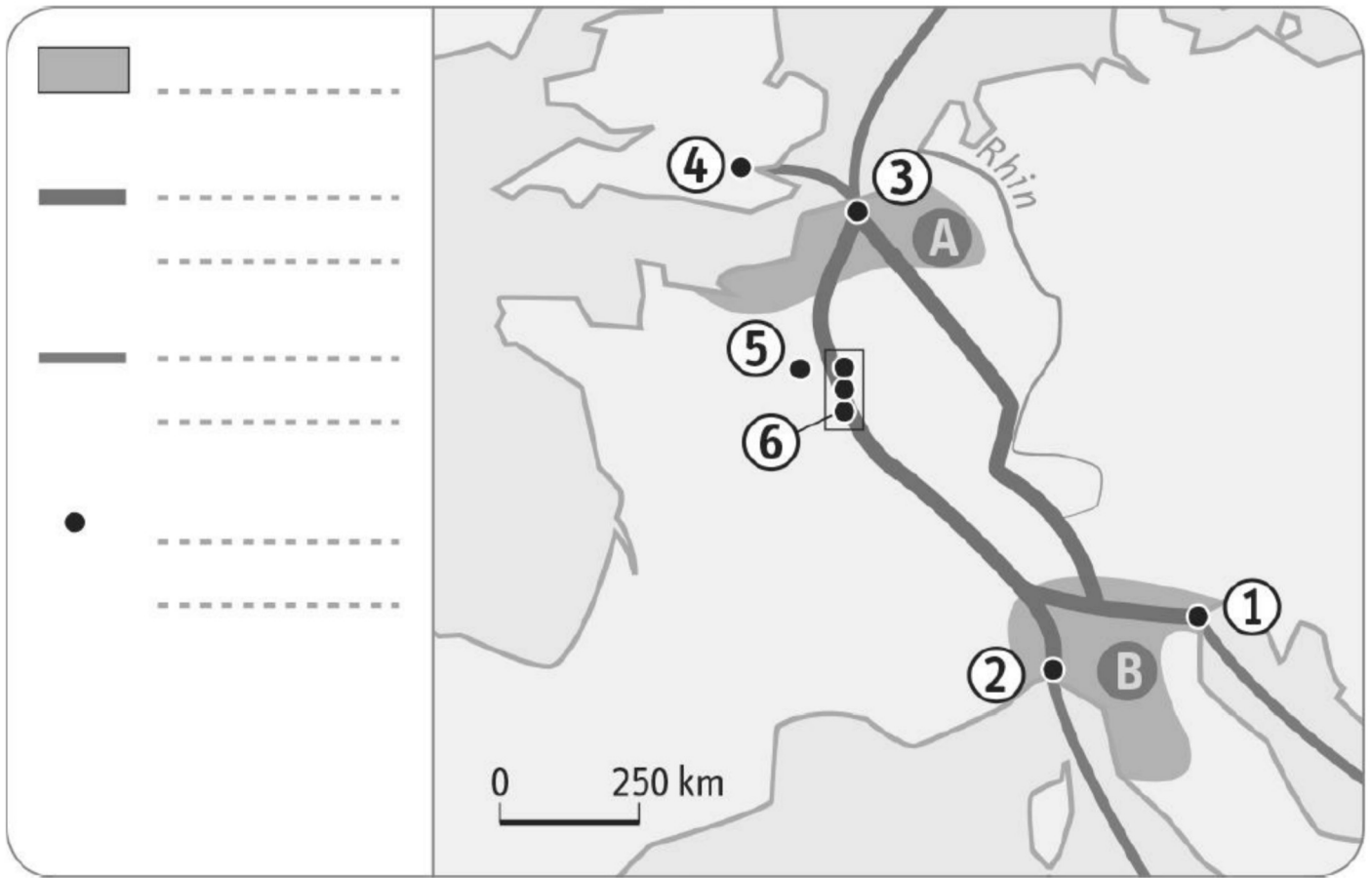
.....

.....

.....

.....

1. Je situe dans l'espace



1. À quoi correspond chaque figuré de la légende ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. Sur la carte, à quelle lettre correspond : Italie, Flandres ?

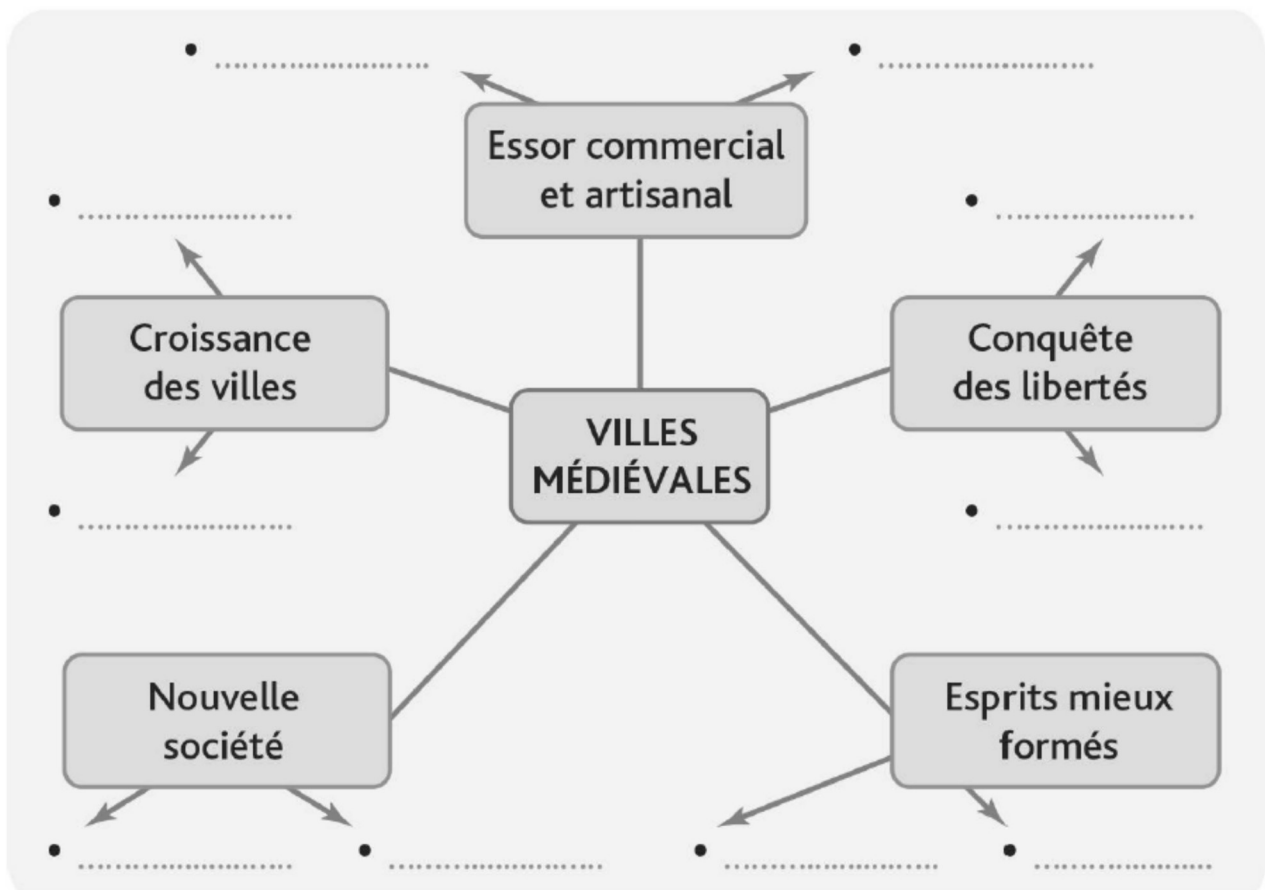
A :

B :

3. À quel numéro sur la carte correspondant les termes suivants ?
Venise • Bruges • Gênes • Foires de Champagne • Londres • Paris

- 1 :
- 2 :
- 3 :
- 4 :
- 5 :
- 6 :

2. Je sais décrire et expliquer la transformation du paysage rural



- Recopiez ou imprimez la carte mentale et complétez-la à l'aide des termes et des dates suivants :
Autour d'un château, d'une abbaye • Charte de franchises, de commune • Foires et marchés • Artisans et marchands • École de la commune • Écoles de l'évêque, universités • Gouvernement urbain (Conseil communal) • Nouveaux métiers • Autour d'une vieille cité • Autres (étudiants, petits métiers, religieux...)

3. Je connais le vocabulaire

- Retrouvez les mots correspondant aux définitions suivantes.

A. Une tour de guet qui contient la cloche communale et les archives de la ville.

.....

.....

B. Un document qui donne des droits aux habitants d'une ville.

.....

.....

C. Un membre du Conseil communal qui dirige la ville.

.....

.....

D. Un homme qui travaille manuellement dans un atelier.

.....

.....

E. Une association de gens d'un même métier, chargée de fixer les règlements du métier.

.....

.....

f. Un grand marché où se trouvent les marchands venus de loin.

.....

.....

3. Je connais le vocabulaire

- Retrouvez les mots correspondant aux définitions suivantes.

A. Une tour de guet qui contient la cloche communale et les archives de la ville.

.....

.....

B. Un document qui donne des droits aux habitants d'une ville.

.....

.....

C. Un membre du Conseil communal qui dirige la ville.

.....

.....

D. Un homme qui travaille manuellement dans un atelier.

.....

.....

E. Une association de gens d'un même métier, chargée de fixer les règlements du métier.

.....

.....

f. Un grand marché où se trouvent les marchands venus de loin.

.....

.....